

Rapport P-362 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 27 septembre 2016: «Pour la survie des manifestations La ville est à vous dans nos quartiers: quel quartier doit mourir?»

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal
lors de la séance du 27 juin 2017)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-362
au Conseil administratif.